
Adresse de la société populaire de Puymoisson (Basses-Alpes) qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Puymoisson (Basses-Alpes) qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 434-435;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28509_t1_0434_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

attendant, il est de notre devoir de solliciter pour nos malheureux frères, des secours provisoires en attendant que la Convention nationale puisse les fixer définitivement sur les états qui lui sont adressés.

Les momens sont urgens, nos ressources s'épuisent. Une multitude d'indigens qui ont tout perdu, qui n'ont pu rien sauver se trouvent sans maisons, sans meubles, sans subsistances, et attendent de la bienfaisance de nos représentans les moyens d'exister.

2

La société populaire de Puymoisson, département des Basses-Alpes; le quatrième bataillon de l'Hérault, en garnison à Quimper; le détachement des canonnières de Meulan, en station à Péronne; les soldats-citoyens formant la garnison de Quimper; les huit sections de la commune de Reims; la société populaire de la Tour-du-Pin, département de l'Isère; celle de Martin-du-Vivier, canton de Rouen; les juges du tribunal de commerce séant à Blaye; les sapeurs de St.-Omer; la garnison et le commandant du fort de l'Isle-Pelée, devant Cherbourg; la société populaire de Fondettes, district de Tours; la société populaire régénérée de Preuilly; le conseil général de la commune de Viverols; l'assemblée sectionnaire de la section de Cérès, dite du Contrat-Social, de la commune de Reims; le septième bataillon de Saône-et-Loire, cantonné à Sainte-Gemme; la municipalité de Thin-le-Moutier; les administrateurs du district d'Uzès; la société populaire de Marcel, département de la Drôme; celle de Tonneins-la-Montagne; celle de Monclar, applaudissent aux travaux révolutionnaires de la Convention nationale, et la félicitent de la sévérité salutaire qu'elle a déployée contre les traîtres qui vouloient renverser son autorité pour y substituer leur absurde despotisme.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin de ces adresses, et la mention honorable des sentiments qu'elles expriment (1).

a

[La Sté popul. de Puymoisson, au présid. de la Conv.; 25 germ. II] (2).

« Citoyen représentant,

En présentant à l'assemblée de nos respectables montagnards l'adresse ci incluse, c'est le vœu général de notre société comme ce doit être celui de tout bon républicain. Ton civisme est à l'abri de tout reproche; la place que tu occupes nous en est un sûr garant, tu appuyeras notre pétition, et le succès n'en sera pas douteux ».

Le c. de correspondance.

ALLEMAND (présid.), J. BANNET,
J. MARTIN (secrét.).

(1) P.V., XXXVI, 183. B^{4a}, 13 flor. et 14 flor. (2^e suppl¹).

(2) C 303, pl. 1107, p. 16, 17.

[Puymoisson, s.d.].

« Représentans du peuple,

La sublimité de vos travaux, les grandes et sages mesures que vous prenez pour sauver le peuple et les libertés menacées excitent en nous l'admiration et la reconnaissance qu'il nous est impossible d'exprimer.

Continuez, Législateurs, à faire usage de la massue que nous avons mise entre vos mains pour terrasser nos ennemis intérieurs, tandis que nos braves militaires se disposent à renverser les trônes chancelans des tyrans de l'Europe.

Que le nombre des factions sans cesse renaissantes et que vous anéantissez sans cesse au moment qu'elles sont découvertes ne vous étonne pas. C'est la liberté qui bouillonnant dans le creuset du gouvernement révolutionnaire rejette au dehors les matières sales et hétérogènes qui auraient pu l'obscurcir. Délivrez-la de son écume et bientôt elle brillera dans tout son éclat.

Le peuple a méprisé jusqu'ici les projets et les efforts insensés, de ses ennemis parce que des pygmées ne sauraient exciter l'attention des géants mais les scélérats dans les convulsions de leur agonie osent menacer la Convention, quelle est donc cette audace! ils veulent insurger le peuple. Qu'ils tremblent, les monstres, qu'ils apprennent que le peuple ne veut s'insurger que pour la liberté, qu'ils sachent que le signal de cette insurrection sera leur arrêt de mort.

Les républicains de ce canton qui n'ont d'autre maxime que celle de la liberté ont su se préserver de toutes les maladies liberticides. La contagion, même du fédéralisme n'a pas pu les attendre, quoiqu'elle ait obscurci durant quelques momens l'horizon politique de ce département à la suite des missions perfides et des adresses scélérates des départemens insurgés contre l'autorité nationale. Le fanatisme nous est inconnu, nous avons banni la superstition et ses ministres. L'édifice dans lequel ils jouaient leurs ridicules comédies est devenu le temple de la Raison; leur théâtre a été converti en autel de la patrie; leurs instruments d'argent et de vermeil s'acheminent vers le district et prendront la route de la monnaie.

L'esprit public de ce département fait des progrès rapides; quant à la sagesse et à la surveillance active de l'intrépide montagnard Dherbez-Latour, représentant du peuple dans ce département, le fanatisme ne tient pas à son approche, son nom seul fait crouler les autels de l'antique superstition. La raison le précède dans toutes les communes, l'énergie révolutionnaire l'accompagne, la consolation des patriotes et le désespoir des factieux et des prêtres le suivent. Que la Convention nationale et le Comité (à juste titre appelé) de salut public laissent parmi nous cet ardent ami du peuple et nous répondons du triomphe de la liberté dans ce département.

Nous vous invitons, Législateurs montagnards, à rester à votre poste où notre confiance vous a placés, jusqu'à l'entier affermissement de la République, et si des nouveaux conjurés, si d'autres factieux osent entraver la marche du

char révolutionnaire, dites un mot et nous sonnons le tocsin de l'insurrection pour la liberté.»

ALLEMAND (*présid.*), GUEYDON (*secrét.*),
GALUY (*secrét.*).

Le Conseil général réuni aux membres du Comité de surveillance de cette commune de Puymoisson, ayant pris lecture de l'adresse si-dessus [a] unanimement adhéré à son contenu.

ALLEMAND (*maire*), MARTIN (*secrét.*),
JAUBERT (*vice-présid.*).

b

[Le 4^e b^{on} de l'Hérault, à la Conv.; Quimper, 21 vent. II] (1).

« Législateurs,

Depuis le mois de thermidor, époque à laquelle nous jurâmes sur l'autel de la patrie, et entre vos mains, adhésion à l'acte constitutionnel, haine aux rois, horreur pour le fédéralisme, dévouement à la République, nous avons pour ainsi dire été étrangers aux affaires politiques. Les mouvements rapides, les marches variées que les besoins de la patrie ont exigés de nous dans la Vendée et le Morbihan ne nous ont pas permis de nous en occuper.

Donner la chasse aux brigands, combattre les insurgés, exterminer les féroces fanatiques, voilà l'emploi de notre temps, ça été notre unique étude.

Aujourd'hui que lorgnant les anglais et aiguillant nos bayonnettes, nous apprécions les événements, nos cœurs ne peuvent suffire à l'admiration et à l'amour que nous inspirent vos immortels travaux. Votre philosophie a propagé l'esprit public; votre fermeté a fait rentrer dans le néant les ennemis intérieurs de notre sainte liberté, et les rois chancelans sur leurs trônes d'argile ont déjà aperçu vos mains vengeresses traçant l'arrêt irrevocable de leur mort.

Les lâches! ils vous ont prêté leur pusillanimité; ils ont cru bêtement que les français républicains éprouvaient des faiblesses comme leurs esclaves; ils ont osé vous faire des propositions de paix!

Législateurs, veillez, du sommet de la Montagne sainte sur les destinées d'une République qui est votre ouvrage. Point de paix! point de trêve, que dirait de nous la postérité; elle refuserait de croire qu'une nation libre est invincible et inépuisable. Nous prouverions que le génie de la liberté peut bien tripler nos courages, mais non nos ressources et nos moyens. Le 4^e bataillon de l'Hérault est persuadé que les rois demandant la paix ressemblent à ces payeurs de mauvaise foi qui n'obtenaient des billets de répit que pour faire des banqueroutes frauduleuses et plus conséquentes. Point de paix! se sont écriés à l'envi les volontaires et les officiers qui le composent. Quoi! le drapeau tricolore ne flotte pas sur les tours de Londres, de Madrid, de Vienne et de Berlin. Le sang de notre ami Fabre crie vengeance et nous déposerions nos armes? et une seule campagne aurait assouvi notre rage contre les ennemis du nom français? Nos bras ne sont encore teints

que du sang impur de lâches brigands! Ah, la paix ne nous permettrait donc pas de nous mesurer avec les Anglais!

Voilà nos principes, Législateurs, vous nous les avez inspirés, nous vous en faisons hommage; nous ne voudrions de paix que lorsque les peuples se seront ralliés autour de l'arbre de la liberté; et s'ils refusent de prêter une oreille attentive à la raison et à la vérité, permettez aux troupes républicaines de traiter avec eux d'accordement; l'initiative ce sont nos gargousses, les articles sont dans nos gibernes et à la pointe de nos fusils.

Nous le répétons, déjà la victoire nous a souri et la plupart de nous n'avaient que du patriotisme et du courage; aujourd'hui exercés, durcis à la fatigue et commandés par un républicain tel que Brutus David, nous jurons de vaincre et nous tiendrons notre serment.

CLAPARÈDE (*com'*), Léonidas BOIS, G ESCALLE (*cap^e du génie*), GALTIER (*quartier maître montagnard*) [et 66 signatures illisibles] quelques croix.

Le délégué chargé de pouvoir du détachement de Pont-Croix :

Léonidas Bois, ex prêtre curé marié, père.

P.S. — Le détachement du 4^e bataillon de l'Hérault a saisi aux environs du district de Pont-Croix un prêtre réfractaire, 3 récepteurs et des complices. Ils ont été menés à Quimper. L'homme saint interrogé pourquoi il n'avait pas obéi aux lois sur la déportation, a répondu qu'il craignait le changement de climat. Voilà du comique! Demain il en changera pourtant, il est condamné à la guillotine. Vive la République! »

c

[Les canonniers de Meulan, à la Conv.; Péronne, 1^{er} flor. II] (1).

« Législateurs,

Animés par l'exemple de votre zèle et de votre courage infatigable à remplir le service honorable qui vous est confié, nous avons l'honneur de vous témoigner notre reconnaissance et notre entier dévouement à l'intérêt général de la chose publique en vous faisant part que nous abandonnerons notre viande à la République pendant une décade entière, en attendant que nous puissions vous donner des preuves plus frappantes de notre civisme et de notre amour pour la défense de la patrie. Nous espérons, Législateurs, que sous peu de jours nous aurons la satisfaction de vous annoncer une victoire complète sur les despotes et leurs vils adhérens. Nous attendons avec impatience nos pièces de 16 montées sur leurs nouveaux affûts fardières, pour terrasser et réduire en poussière les esclaves de l'infâme Cobourg. Restez à votre poste, nous sommes au nôtre, et ne descendez de la Montagne que pour apprendre la nouvelle que le dernier des tyrans est convaincu de sa faiblesse et de la valeur des Français.»

POINCELET (*lieut.*), DUVAL, BINET, BERLAND (*sous-lieut.*), BIGNON, BOUILLARD, LECOQ jeune.

(1) C 303, pl. 1107, p. 21.

(1) C 303, pl. 1107, p. 26.